

AVIS RELATIF AUX CONVENTIONS D'APPLICATION INTERNATIONALES - FORMATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3 et L 713-1 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux, notamment son article 42 ;

La commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bordeaux, après en avoir délibéré, rend les avis suivants :

Article 1

Résultats des votes :

Membres en exercice : 40

Nombre de votants : 34

Nombre de votes favorables : 32

Nombre de vote défavorable : 0

Nombre d'abstentions : 2

Renouvellement d'une convention d'application internationale de double diplôme

Diplôme : Master

Mention : Physique Fondamentale et Applications

Parcours : Light, Matter and iNteractions (Graduate Program S&T)

Etablissement partenaire : Institut National de la Recherche Scientifique

Pays : Canada

Article 2

Résultats des votes :

Membres en exercice : 40

Nombre de votants : 32

Nombre de votes favorables : 26

Nombre de vote défavorable : 1

Nombre d'abstentions : 5

Renouvellement d'une convention d'application internationale de double diplôme

Diplôme : Master

Mention : Management et Commerce International

Parcours : International Management and Commerce

Etablissement partenaire : University of Naples "Parthenope"

Pays : Italie

Article 3

Résultats des votes :

Membres en exercice : 40

Nombre de votants : 34

Nombre de votes favorables : 25

Nombre de votes défavorable : 0

Nombre d'abstentions : 9

Modification d'une convention d'application internationale de double diplôme

Diplôme : Master

Mention : Pharmacologie

Parcours : European Programme in Pharmacovigilance and Pharmacoepidemiology

Etablissements partenaires : Universitair Medisch Centrum Rotterdam (EMC), Università degli studi della Campania Luigi Vanvitelli (UniCampania), Universiteit Utrecht (UU), University of Hertfordshire Higher Education Corporation (UH), Universitat Autònoma de Barcelona (UAB)

Pays : Pays-Bas, Italie, Angleterre, Espagne

Le président du conseil académique,

Dean Lewis

